



District du Gers de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES ET DISCIPLINE

Réunion du 27 Décembre 2018

Procès-verbal N° 16

Président de séance : M. Jean-Claude CASSÉ

Présents : MM. Christian BURRIEL - Christophe MAILLARD - Jacques WARIN.

LITIGES

*** DOSSIER N°30 *MATCH N°20843134 AUCH FOOTBALL 2 / S.C. SARAMON – Championnat Elite Féminines CAPG - Journée 7 du 09/12/2018. *Match perdu par forfait***

Après lecture du courriel en date du 9 décembre 2018 de Melle Pascaline POIROT, responsable des féminines du S.C. SARAMON, déclarant forfait pour la rencontre par manque d'effectifs.

Par ces motifs,

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré, statue :

- Match perdu par forfait à l'équipe du S.C. SARAMON
- Porte le score de **3 à 0** en faveur de l'équipe d'AUCH FOOTBALL 2
- Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions

Amende : 30€ (1^{er} forfait féminines) portés au débit du compte District du S.C SARAMON (515577)

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

◇◇◇◇◇◇◇◇

Le Secrétaire
Jacques WARIN

Le Président de Séance
Jean-Claude CASSÉ